

# Strasbourg & snes

N°164

OCTOBRE / DÉCEMBRE 2025



**Un autre budget  
est possible !**

Taxe Zucman pour les 0,01%  
les plus riches :

**15 à 20 milliards  
d'euros / an**

Plan de rénovation  
écologique du bâti scolaire :

**4 à 5 milliards  
d'euros / an**

Dans mon collège :  
527 ÉLÈVES  
+ 0 A. SOCIALE  
+ 0 INFIRMIER  
100% MALAISE



## SOMMAIRE

Édito .....	P.2	En guise de « bilan » du mouvement 2025 .....	P.5
Face à « l'offensive sur l'évaluation », se préparer à lutter ! .....	P.3	La santé au travail : protégeons-la ! .....	P.6
Promotions : Bilan 2024/2025 .....	P.4	Pause numérique : beaucoup de bruit pour (presque) rien ....	P.7

# ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

27/11/2025



Le 20 novembre, nous recevons dans nos messageries académiques la publication trimestrielle du Rectorat. On peut y voir des adultes accompagnant de petits groupes d'élèves, des rencontres, des projets innovants, des activités de plein air, des enseignants talentueux. Une belle vitrine pour l'Éducation Nationale !

On y cherchera, en vain, une photographie à l'image de nos salles de classe, aux effectifs chargés, aux peintures défraîchies, ou de bureaux vides alors que partout des postes sont vacants, qu'on pense aux assistants sociaux, personnels administratifs, infirmiers et médecins scolaires, PSY-EN.

C'est peut-être pour cette raison que nous, représentants des personnels, sommes accusés de participer à la crise d'attractivité de nos métiers en noircissant le tableau quand nous siégeons dans des instances, au Rectorat ou à la DSDEN. Parce que leur réalité, celle des visites préparées dans des établissements où on se met en quatre pour montrer le meilleur, n'est pas celle que nous vivons au quotidien.

Et pourtant, les faits sont têtus. L'édition 2024 de l'enquête TALIS confirme ainsi le malaise profond de nos professions et le manque de moyens et de reconnaissance. Comme dans les autres pays de l'OCDE mais plus qu'ailleurs du fait des effectifs chargés des classes, de l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers mais aussi parce que les enseignants estiment que les décideurs politiques ne tiennent pas compte de leur point de vue. De fait, les récentes réformes du collège, du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, du Choc des savoirs ont fait l'objet d'un rejet quasi unanime de la profession qui s'est même mobilisée contre elles, sans être entendue.

Et c'est justement parce que nous ne pouvons nous résoudre à la dégradation de notre école que nous sommes syndiqués, engagés dans nos collèges, lycées et CIO mais aussi dans les mobilisations. Nous avons des exigences pour nos élèves et nos collègues et ces exigences passent d'abord par le vote d'un budget qui redonne aux services publics les moyens de fonctionner.

**80 ANS DE LA SÉCU**  
Protection sociale

Et alors que les messages pour le parcours d'affiliation à la Protection Sociale complémentaire arrivent sur nos messageries académiques, il est bon de rappeler que cette année 2025 est celle des 80 ans de la Sécurité Sociale. Si la place des complémentaires ne cesse de croître, c'est aussi parce que la Sécurité Sociale, construite sur un principe de solidarité selon lequel chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, n'a cessé d'être attaquée par les libéraux qui voit dans la santé un marché. C'est pourquoi le SNES et la FSU revendentiquent le remboursement à 100% des soins prescrits par la Sécurité Sociale et un financement de celle-ci à hauteur des besoins de la population.

**DES RECETTES POUR LES SERVICES PUBLICS**

**FICHE RECETTE #3**  
**RENFORCER LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

FACILE      3 MOIS (le temps du vote du budget)

**COMMENT FAIRE ?**

Augmenter la taxe sur les transactions financières (TTF), qui porte sur les achats et ventes d'actions

**COMBIEN ÇA RAPPORTÉ ?**

11 Mds d'€\*

\* estimation OXFAM

# Face à « l'offensive sur l'évaluation », se préparer à lutter !

« L'offensive sur l'évaluation » a démarré cet été avec la publication par le ministère de deux notes de service. La première, le 25 août, sur le projet d'évaluation, visait les lycées. L'autre, datée du 4 septembre, prenait pour cible les modalités d'attribution du DNB et donc les collèges. Dans les deux cas, le risque était grand de voir les personnels de direction empiéter sur un terrain relevant de la liberté et de la responsabilité pédagogiques des professeur.e.s.

Trois mois après la parution de ces textes, quelle est la situation ? Le SNES académique a mené une enquête auprès de ses militants pour le savoir. En lycée, le nombre limité de retours et leur contenu indiquent plutôt que l'offensive a fait long feu. Les équipes mais aussi les proviseur.e.s, peu désireux de monter au front sur ce sujet, ont pu s'abriter derrière des projets locaux d'évaluation déjà rédigés à la suite de la réforme du bac et le plus souvent peu contraignants.

C'est dans les collèges surtout que le sujet de l'évaluation prend de l'importance, plus de la moitié des réponses à l'enquête signalent qu'il a déjà été évoqué par les chef.fe.s d'établissement. Le motif mis en avant est la réforme du DNB et la fin de la prise en compte, pour son attribution, des compétences du socle et le retour du contrôle continu. On demande aux collègues un travail sur « l'harmonisation de l'évaluation ». Dans les faits, il semble qu'on veuille avant tout amener les enseignants à revoir leur notation à la hausse. En effet, des chef.fe.s d'établissements ont présenté à leurs équipes des simulations des résultats du Brevet 2026 avec les notes obtenues par les élèves au contrôle continu en 2025. A chaque fois les taux de réussite s'effondrent et la conclusion « logique » à en tirer serait d'augmenter les notes.

Les réponses à notre enquête montrent aussi que ce travail sur l'évaluation prend différentes formes. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une réflexion menée dans le cadre du Conseil pédagogique ou dans des groupes de travail spécialement constitués. Certaines équipes se sont vues « proposer » des formations internes à l'établissement sur le thème, où intervenaient des inspecteurs pédagogiques. Quelques chef.fe.s d'établissement, enfin, passent aux enseignant.e.s commande d'un « document de cadrage » sur l'évaluation et annoncent vouloir le présenter, voire le faire voter, au Conseil d'Administration du collège.



Pour le moment, les personnels de direction ne semblent pas pleinement engagés dans cette offensive, mais elle n'en est qu'à ses débuts. Pour les équipes, il convient d'être vigilant et de faire valoir que c'est aux professeur.e.s de décider des modalités de l'évaluation. Le Code de l'Education est clair sur ce point et les notes de service publiées cet été n'ont pas la même valeur réglementaire. Par contre, un document de cadrage sur le modèle des projets locaux d'évaluation peut se révéler contraignant, surtout s'il est adopté en Conseil d'Administration.

Denis BOEGLIN



Le SNES-FSU continue à s'opposer au PLE (Plan Local d'évaluation) et est aux côtés des collègues pour que soit respectée leur expertise professionnelle à évaluer les acquis des élèves. N'hésitez pas à nous informer de la situation dans votre établissement !



## Promotions : Bilan 2024/2025

Comme en chaque début d'année scolaire, il est temps de faire un point sur les promotions de carrière de l'année écoulée en partant du bilan (toujours trop maigre) que le rectorat doit fournir aux représentants des personnels.

### ACCÉLÉRATIONS DE CARRIÈRE

On parle là des avancements bonifiés vers les 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale. Peu d'information sont disponibles... La seule assurance est celle du respect que la proportion des promus respecte la part des femmes dans le corps concerné ; ce qui est déjà le cas depuis de nombreuses années. Néanmoins, il nous semble (information non donnée par le rectorat...) qu'une nouveauté est apparue : dans un cas au moins, un collègue qui avait pourtant obtenu un avis « excellent » sur son rdv de carrière n'a pas bénéficié de l'accélération ; ceci implique donc une sélection parmi les excellents, sans que pourtant aucun critère de départage ne soit annoncé ni prévu ! Le SNES-FSU ne manquera pas de réclamer, et obtenir, une procédure claire et transparente pour les années à venir.

### HORS-CLASSE

Sur le plan statistique, on peut dire que 23 % des promouvables sont promus, ce qui est conforme aux quotas ministériels. Ce taux, grâce aux revendications historiques du SNES, a progressé lors des dernières campagnes et permet donc une promotion plus rapidement dans la carrière.

Attardons-nous maintenant sur LE GRAND SECRET : la barre de promotion ! Le Rectorat refuse toujours obstinément de l'afficher, malgré les demandes de toutes les organisations. Mais en regardant le profil des promus, nous pouvons faire les estimations suivantes :

CORPS	Barème du dernier promu	Barème assurant de la promotion
CERTIFIÉS PLP	155	165
AGRÉGÉS PEPS CPE PSYEN	165	175

Remarque : un barème de 155 correspond à un 9<sup>ème</sup> échelon avec 3 ans d'ancienneté et un avis excellent, ou à un 10<sup>ème</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté et un avis très satisfaisant, etc...

### CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour obtenir ce dernier « graal » de la carrière, les conditions d'accès sont plus claires : point d'espoir en dehors d'un double avis « très favorable » par la part, donc, du chef d'établissement et de l'IPR. Le blocage pour nombre de collègues est donc toujours présent. Le SNES-FSU réclame avec obstination la mise en place d'un barème clair et incorporant l'ancienneté de service, ceci pour que le maximum de collègues puisse partir en retraite avec la meilleure pension possible. Vu la faiblesse de l'évolution de nos rémunérations, la classe exceptionnelle ne doit pas rester un privilège pour quelques-uns ! D'autant que cette promotion intervient tard dans la carrière et que le risque de la « louper » n'est pas nul. Pour les certifiés, on constate même un âge moyen des promus inférieur à celui des promouvables, ce qui implique que nombre de collègues en fin de carrière sont laissés au bord du chemin... La lutte continue, n'en doutez pas.

AGE MOYEN	Promouvables	Promus
AGRÉGÉS	57	57
CERTIFIÉS	56	55
PEPS	55	57
PLP	57	58
CPE	57	59
PSYEN	58	59

Pour plus d'informations ou pour un suivi de votre cas personnel (perspectives, préparation du RDV de carrière, observations sur les rapports, contestations d'avis recteur), les militants du SNES-FSU Strasbourg restent à votre disposition.

Arnaud SIGRIST

# En guise de « bilan » du mouvement 2025

Nous en sommes à la cinquième année d'application de la loi Dussopt. Le mouvement intra n'est donc plus, en tous cas sous la forme collective et démocratique de naguère.

L'administration, enfin seule, nous gratifie cependant chaque année d'un « bilan » du mouvement. Cela consiste à saturer un nombre non négligeable de pages d'éléments chiffrés aussi globaux que -globalement-insignifiants. Ce bilan ignore par exemple la géographie académique, n'aborde le contexte disciplinaire que marginalement ou occulte encore l'impact des éléments de barème, hormis les bonifications familiales. On l'aura compris, le but de l'exercice n'est pas l'analyse. Cela dit, il est possible par endroits de décrypter le brouillard de la transparence chiffrée pour en tirer quelques enseignements, de confronter des données éparses, bref de faire une ébauche d'analyse.

**On se rend compte ainsi que les évolutions de barème obtenues par la FSU pour les TZR semblent porter de premiers fruits. La part des TZR parmi les collègues déjà titulaires de l'académie qui obtiennent un autre poste fixe a progressé de 10 points. C'est à confirmer sur la durée mais ce n'est point négligeable. Après qu'en est-il de la distribution géographique de cette évolution ? Mystère.**

Le sort des entrants dans l'académie continue d'interroger. Regroupés sous l'intitulé « participants obligatoires » qui inclut davantage de collègues, il apparaît que près de 75 % d'entre eux se retrouvent en Zone de Remplacement. Non, ne nous interrogez-pas sur la distribution géographique, elle est inconnue. Au passage, ce chiffre choc souligne l'intérêt de soutenir les bonifications des TZR. Si la ZR est un passage quasi obligatoire, il faut pouvoir en sortir un jour.

Il apparaît de même que les entrants sont frappés à près de 25% par l'affectation en extension. La procédure d'extension ne devrait être qu'un recours ultime et marginal, mais là ce n'est pas vraiment le cas ! Vous vous en doutez, impossible d'aller plus avant dans l'analyse faute d'éléments plus précis...

Comme indiqué plus haut, l'administration s'est penchée sur les bonifications familiales et leur effet, qui nous a permis de mettre en lumière un autre chiffre qui laisse interrogateur : un tiers des collègues affectés en extension bénéficient de ces bonifications familiales. Autrement dit, on peut soupçonner



## Mutations 2026



**Ne restez pas seul·e face à l'administration**

**Le SNES-FSU  
est à vos côtés !**



qu'au moins pour les entrants dans l'académie, les bonifications familiales ne sont plus protectrices. Évidemment, on va se répéter : pour une analyse plus qualitative, il faudrait davantage d'éléments. En tous cas, nous nous mobilisons pour obtenir que les bonifications familiales soient relevées sur les vœux très larges, département et zone de remplacement.

Tout cela nourrit d'éventuels recours après mouvement, recours qui sont examinés de plus en plus hors cadre réglementaire de mandatement d'une organisation syndicale. Finalement, l'administration fait bien son travail : effacer le collectif et ce qu'il peut avoir de démocratique, ne reconnaître que l'atome individuel, ses droits strictement encadrés et sa pleine « responsabilité si ses « choix » n'ont pas l'effet escompté.

C'est aussi ainsi qu'une profession se tient sage. Pour notre part la résistance continue.

*Marc BOLZER*

# La santé au travail : protégeons-la !

La préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail, sont affichées comme enjeu prioritaire pour le Ministère de l'Éducation Nationale, décliné en 5 axes, dont la prévention liée à l'amiante, la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) liés à l'organisation du travail ou aux violences au travail, la prise en compte de manière spécifique de la santé des femmes, la mobilisation des médecins du travail.

Sur le papier, c'est beau, c'est rassurant et on aimerait y croire ! Sur le terrain, cela l'est beaucoup moins, et notamment sur celui des RPS qui progressent à mesure que les conditions de travail se dégradent. Les raisons multifactorielles sont connues, classes surchargées, affectations imposées, pénurie structurelle de personnels toutes catégories confondues, accumulation de réformes insensées, perte de sens et de repères. Alors, la santé en prend un coup. Pourtant des obligations réglementaires s'imposent à l'employeur, qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels par des actions de prévention, d'information et de formation, et par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés (article 4121-1 du code du travail)

En termes d'adaptation de moyens, l'assouplissement du temps partiel thérapeutique en 2021 a été une avancée indéniable. On ne peut en dire autant du respect des préconisations de la médecine de prévention ; là on demande mieux ! L'article L4624-6 et l'article 26 du Code du travail stipulent que l'employeur (dans le 2nd degré, c'est le chef d'établissement) est tenu de prendre en considération l'avis et les propositions émises par le médecin du travail. En cas de refus, il doit le motiver et en informer par écrit l'agent, le médecin du travail et la Formation Spécialisée (FS). Ces derniers le sont rarement. Des collègues nous interpellent et/ou le signalent en saisissant le registre santé et sécurité (RSST).

## QU'EST-CE QUE LA FORMATION SPÉCIALISÉE ?

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité & Conditions de Travail du Comité Social d'Administration. Il y a une FS départementale, académique et ministérielle.

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration des conditions de travail. Les informations et documents liés à la Santé et à la Sécurité au Travail des personnels sont accessibles à tous les agents de l'académie, sur le site Partage Santé – sécurité – Formations spécialisées.

Si une situation au travail impacte la santé ou la sécurité, et aucune solution n'a été apportée au sein de l'établissement, il peut être utile de saisir le registre SST (Santé et Sécurité au Travail). Les fiches SST étant traitées par la FS, leur analyse vise à améliorer les conditions de travail.



Les représentants FSU à la FS67 et 68 interpellent régulièrement le DASEN (Directeur Académique, qui préside la FS) sur les difficultés et la souffrance des collègues induites par le non respect des préconisations médicales, bataillent pour faire respecter cette obligation, et qu'un réel travail de prévention soit mené.

Cette année encore, ils porteront toutes les questions de préservation de la santé des personnels, de la sécurité et du bâti scolaire.

N'hésitez pas à faire remonter les situations. Plus le SNES-FSU sera informé, mieux il pourra agir et défendre le droit à la santé au travail des collègues.

**Les représentantes SNES-FSU  
de la Formation Spécialisée 67 et 68**

En 2022-23 et 24-25, le nombre a doublé, avec 289 Fiches rédigées dans le 2nd degré (contre 702 FSST dans le 1er degré) pour le seul Bas-Rhin. Les tensions entre collègues, hiérarchie, institution, les questions de sécurité, le bâti scolaire et l'ambiance thermique sont les 3 problématiques majeures dans le 2nd degré.

C'est ainsi qu'un protocole sur la conduite à tenir en cas d'agression physique ou verbale sera prochainement mis à disposition de tous les agents du 2nd degré.



**Pour plus d'information  
sur le registre SST**



# Pause numérique : beaucoup de bruit pour (presque) rien

Dans un article publié sur le site du ministère et mis à jour en octobre 2025<sup>1</sup>, voilà ce qu'on peut lire : « Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de 32 000 collégiens ont expérimenté la mise à l'écart du téléphone portable, à travers des dispositifs variés choisis localement : boîtes collectives, pochettes individuelles, casiers. Cette expérimentation a produit des effets positifs sur le climat scolaire [...]. Le dispositif Portable en pause est généralisé dès la rentrée 2025. Chaque collège définira la modalité de mise à l'écart des téléphones (ou tout objet connecté) qu'il souhaite adopter, en concertation avec les membres de la communauté éducative, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves. Cette organisation, adaptée aux spécificités de l'établissement, sera inscrite dans le règlement intérieur. »

Puisque la généralisation est à l'ordre du jour, il nous semblait utile de faire le bilan de cette expérimentation dans notre académie. Ce dispositif a été annoncé dans deux collèges lors de l'année scolaire 2024-2025, le collège Louis Arbogast de Mutzig dans le Bas-Rhin et le collège Victor Schoelcher d'Ensisheim dans le Haut-Rhin.

1<sup>er</sup> bilan : seul l'un des deux collèges a réellement mis en place la « pause numérique ». À Mutzig, faute de financement des équipements et notamment des pochettes ou casiers pour déposer les portables, rien n'a été fait.

À Ensisheim, le financement du matériel (bornes et pochettes) a reposé pour partie sur la CEA et le Rectorat, pour partie sur des fonds privés (le Crédit Mutuel, principal financeur de l'opération) et pour partie sur les familles (5€ par an et par enfant pour la location des pochettes – sans obligation).

L'achat des pochettes était centralisé par l'établissement, après appel d'offre, sous la responsabilité des CPE qui collectaient l'argent et assuraient la distribution des pochettes aux élèves.



Si la pause numérique a eu des effets positifs sur le climat scolaire avec une baisse des conflits liés à l'usage des réseaux sociaux notamment, l'adhésion des élèves et des familles a surtout été forte en 6<sup>e</sup>. Les autres niveaux, en particulier 3<sup>e</sup>, ont montré plus de réticence, certains s'affranchissant

de l'impératif de la pochette en y déposant un boîtier vide. La pause numérique a aussi entraîné des contraintes sur les enseignants puisque l'entrée en classe devait prendre en compte le temps de passage devant les bornes scellant les pochettes et une charge de travail conséquente pour les CPE responsables de la logistique.



Interrogé par la FSU sur les moyens mis en oeuvre pour déployer le dispositif dans l'académie lors du CSA du 04 novembre, le Rectorat a répondu que la législation interdisait déjà l'utilisation du portable dans les écoles et collèges et qu'aucun moyen n'était prévu. Conclusion : il suffit que l'élève éteigne son portable et le laisse dans son sac. Tout ça pour ça.

Pour le SNES-FSU, au-delà des opérations de communication – la distribution des pochettes à Ensisheim s'était faite devant la presse<sup>2</sup>, une véritable « pause numérique » doit reposer sur une politique plus large visant à prévenir une utilisation excessive du numérique. Quant à la lutte contre le harcèlement en ligne, qui est fondamentale, elle doit impérativement passer par un volet éducatif.

Séverine CHARRET

<sup>1</sup>. <https://www.education.gouv.fr/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges-et-pause-numerique-7334>

<sup>2</sup>. <https://www.lalsace.fr/education/2025/03/26/a-ensisheim-le-premier-college-d-alsace-où-les-telephones-portables-sont-mis-sous-scelles>



**RESTEZ EN CONTACT  
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG  
SUIVEZ-NOUS SUR :**

 Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>

 Sur notre compte Bluesky :  
<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>

 Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

